AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0046
FR0000121568-FS0011

8 janvier 2015

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 8 janvier 2015, les sociétés Gaillon Invest II[1] (6, place de la Madeleine, 75008 Paris), Holding Gaillon II[2] (6, place de la Madeleine, 75008 Paris), Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l[3] (5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg), Fosun Industrial Holdings Limited[3] (Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong), Fosun International Limited[3] (Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong), Fosun Property Holdings Limited[3] (Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong), Fidelidade – Companhia de Seguros, S.A.[4] (ci-après « Fidelidade ») (Largo do Calhariz, 30, 1249-001 Lisbonne, Portugal), JD Moon River S.à r.l.[5] (6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg), Hong Kong Utour International Travel Service Co. Limited[6] (1607 Dominion Centre, 43 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong), JD Alps Limited[7] (Level 43, AIA Tower, 183 Electric Road, North Point, Hong Kong), Jiuding China Growth Fund LP[8] (Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans), Jiuding China Growth Fund II LP[9] (Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans), ACF II Investment S.à r.l.[10] (24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg), et MM. Guo Guangchang, Henri Giscard d'Estaing, et Michel Wolfovski, ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 5 janvier 2015, les seuils de 20% du capital et 25% des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir de concert 8 268 363 actions CLUB MEDITERRANEE représentant 11 440 843 droits de vote, soit 22,99% du capital et 28,66% des droits de vote de cette société[11], selon la répartition suivante :

[1] La société par actions simplifiée Gaillon Invest II est détenue à 100% par la société par actions simplifiée Holding Gaillon II, elle-même détenue à 100% par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l (laquelle est contrôlée au plus haut niveau par M. Guo Guangchang).
[2] Société par actions simplifiée détenue à 100% par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l (laquelle est contrôlée au plus haut niveau par M. Guo Guangchang).
[3] Société contrôlée au plus haut niveau par M. Guo Guangchang.
[4] Société anonyme de droit portugais contrôlée au plus haut niveau par Fosun International Limited (elle-même contrôlée par M. Guo Guangchang).
[5] Société de droit luxembourgeois détenue à travers la société de droit hongkongais JD Alps Limited co-détenue par, d'une part, Jiuding China Growth Fund LP et Jiuding China Growth Fund II LP, deux fonds gérés par JD Capital Co., Ltd, et d'autre part, Hong Kong Utour International Travel Service CO. Ltd.
[6] Société contrôlée au plus haut niveau par M. Feng Bin.
[7] Société contrôlée au plus haut niveau par Tongchuang Jiuding Investment Holdings Limited, elle-même non contrôlée.
[8] Société gérée par des sociétés contrôlées au plus haut niveau par Tongchuang Jiuding Investment Holdings Limited, elle-même non contrôlée.
[9] Société gérée par des sociétés contrôlées au plus haut niveau par Tongchuang Jiuding Investment Holdings Limited, elle-même non contrôlée.
[10] Société de droit luxembourgeois, filiale à 100% d'Axa Capital Fund L.P., un *limited partnership* de droit écossais, ayant pour associé gérant (*general partner*) la société AXA Private Equity Capital Ltd, elle–même filiale à 100% d'Ardian SAS, elle-même filiale d'Ardian Holding SAS (elle-même non contrôlée).
[11] Sur la base d'un capital composé de 35 965 367 actions représentant 39 925 462 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fosun Luxembourg Holdings	4 682 352	13,02	4 682 352	11,73
Fosun Property Holdings	3 582 677	9,96	6 753 256	16,91
Guo Guangchang	1 851	0,01	3 702	0,01
Fosun Industrial Holdings	-	-	-	-
Fosun International	-	-	-	-
Fidelidade	-	-	-	-
Gaillon Invest II	-	-	-	-
Holding Gaillon II	-	-	-	-
Total Guo Guangchang	**8 266 880**	**22,99**	**11 439 310**	**28,65**
ACF II Investment	-	-	-	-
Hong Kong Utour International Travel Service Co.	-	-	-	-
JD Moon River	-	-	-	-
JD Alps	-	-	-	-
Jiuding China Growth Fund LP.	-	-	-	-
Jiuding China Growth Fund II, LP.	-	-	-	-
Henri Giscard d'Estaing	1 483	ns	1 533	ns
Michel Wolfovski	-	-	-	-
Total concert	**8 268 363**	**22,99**	**11 440 843**	**28,66**

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, les membres du concert susvisé ont précisé détenir (par l'intermédiaire de M. Henri Giscard d'Estaing) 237 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 1er novembre 2015, chaque « océane » pouvant donner droit à une action CLUB MEDITERRANEE, sous réserve d'ajustements, notamment en période d'offre publique.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition par Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l de 1 700 000 actions CLUB MEDITERRANEE[12] sur le marché.

A cette occasion, (i) la société Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l a franchi individuellement en hausse les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE, et (ii) M. Guo Guangchang a franchi indirectement en hausse par l'intermédiaire des sociétés Gaillon Invest II, Holding Gaillon II, Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l., Fosun Industrial Holdings Limited, Fosun International Limited, Fosun Property Holdings Limited, et Fidelidade qu'il contrôle, les seuils de 20% du capital et 25% des droits de vote de cette société.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Gaillon Invest II, Holding Gaillon II, Fidelidade, Hong Kong Utour International Travel Service Co. Limited, JD Moon River S.à r.l., JD Alps Limited, Jiuding China Growth Fund L.P., Jiuding China Growth Fund II, L.P., Fosun Luxembourg Holdings Sàrl (ci-après l'« Investisseur Fosun »), Fosun Industrial Holdings Limited, Fosun International Limited, Fosun Property Holdings Limited, ACF II Investment S.à r.l. ainsi que MM. Henri Giscard d'Estaing et Michel Wolfovski, et M. Guo Guangchang ont conclu des accords d'investissements tels qu'amendés et révisés (ci-après l'« Accord d'Investissement[13] ») en date du 12 septembre 2014, 1er décembre 2014 et 19 décembre 2014, constitutifs d'une action de concert vis-à-vis de la société CLUB MEDITERRANEE et qui prévoient notamment le dépôt auprès de l'AMF d'un projet d'offre publique d'achat volontaire par Gaillon Invest II sur les titres de capital et donnant accès au capital ou aux droits de vote de CLUB MEDITERRANEE. En conséquence, les membres du concert donnent les informations suivantes requises au titre de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et notamment déclarent les objectifs qu'ils ont l'intention de poursuivre pour les six prochains mois :

[12] Cf. notamment D&I 215C0014 du 6 janvier 2015.
[13] Cf. notamment D&I 214C1898 du15 septembre 2014, D&I 214C2490 du 2 décembre 2014 et D&I 214C2682 du 19 décembre 2014.

(i) Financement

Les franchissements des seuils déclarés par les membres du concert résultent de l'acquisition par Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l., via sa trésorerie disponible, d'un bloc de 1 700 000 actions CLUB MEDITERRANEE le 5 janvier 2015, représentant 4,72% du capital et 4,25% des droits de vote de CLUB MEDITERRANEE.

(ii) Action de concert, prise de contrôle et poursuite des achats

Les parties à l'Accord d'Investissement agissent de concert vis-à-vis de CLUB MEDITERRANEE en application de l'Accord d'Investissement. Elles ont l'intention d'en prendre le contrôle, dans le cadre d'une offre publique d'achat initiée par Gaillon Invest II sur les actions et les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océanes ») émises par CLUB MEDITERRANEE que Gaillon Invest II et les membres du concert ne détiennent pas déjà (l'« Offre »). Le projet d'Offre a été déposé le 12 septembre 2014[14] auprès de l'AMF et fait l'objet d'un communiqué spécifique. Un projet d'offre en surenchère (l' « Offre en Surenchère ») a été déposé par Gaillon Invest II le 19 décembre 2014[15] qui prévoit notamment d'offrir un prix de 24,60 € par action et 25,98 € par Océane. L'action de concert entre les parties à l'Accord d'Investissement prendrait fin immédiatement et automatiquement si l'Offre en Surenchère n'avait pas une suite positive, notamment si elle était retirée ou devenait caduque en cas de non atteinte du seuil de caducité tel que prévu par la règlementation.

Il est rappelé que, sous condition que l'Offre en Surenchère ait une suite positive, et au plus tard un jour ouvré avant la date de règlement-livraison, M. Guo Guangchang[16] et Fosun Property Holdings Limited apporteront leurs actions et Océanes à l'Investisseur Fosun et que M. Henri Giscard d'Estaing[17] et l'Investisseur Fosun apporteront leurs actions et Océanes à Holding Gaillon II qui les apporterait ensuite à Gaillon Invest II. Ces stipulations ont fait l'objet d'une déclaration au titre de l'article L. 233-11 du code de commerce et seront plus amplement décrites dans le document complémentaire à la note d'information. Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l. a acquis sur le marché un bloc d'actions représentant 4,72% du capital de CLUB MEDITERRANEE.

(iii) Stratégie mise en œuvre et nomination au sein des organes sociaux

- L'Initiateur a l'intention, par la mise en place d'un actionnariat majoritaire et pérenne pendant la durée de son investissement et en s'appuyant sur l'équipe de direction actuelle, de poursuivre les principales orientations stratégiques mises en œuvre par la société et de conforter la position du groupe sur ses principaux marchés. Ce soutien reposera notamment sur la mise en œuvre du plan d'affaires présenté au conseil d'administration de CLUB MEDITERRANEE en novembre 2013, dont les principaux axes stratégiques sont présentés dans la note d'information et seront rappelés dans le document complémentaire à la note d'information.

 Toutefois, l'exécution de cette stratégie volontaire s'inscrit dans un environnement du tourisme difficile en Europe et particulièrement en France et en Belgique, qui représente le principal bassin de clientèle de CLUB MEDITERRANEE. C'est pourquoi Fosun, actionnaire de référence et partenaire historique de CLUB MEDITERRANEE, ainsi que ses partenaires, souhaitent prendre le contrôle de CLUB MEDITERRANEE pour appuyer et se donner le temps de mettre en œuvre cette stratégie. Cette accélération de la stratégie dans ce contexte vise à capitaliser sur « l'esprit Club Med » pour en faire le leader mondial des vacances « tout compris » haut de gamme d'origine française.

 Pour assurer le succès de ce projet, Fosun a souhaité s'associer avec les dirigeants de CLUB MEDITERRANEE qui ont signé avec lui l'Accord d'Investissement prévoyant le lancement de l'offre et une mise en concert.

 L'offre donne aux actionnaires qui le souhaitent l'opportunité de céder leur participation à des conditions attractives avant l'accélération de l'orientation stratégique prévue dans le plan d'affaire et soutenue par Fosun et ses partenaires, en bénéficiant immédiatement et pleinement de la valorisation du repositionnement de CLUB MEDITERRANEE déjà réalisé par la société.

- A ce jour, pour mettre en œuvre cette stratégie, les membres du concert,
 - n'envisagent pas de fusion, réorganisation, liquidation, ni de transfert d'une partie substantielle des actifs de CLUB MEDITERRANEE ou de toute autre personne qu'il contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce ;

[14] Cf. notamment D&I 214C1892 du12 septembre 2014.
[15] Cf. notamment D&I 214C2674 du 19 décembre 2014.
[16] Sous réserve des 500 actions que M. Guo Guangchang doit conserver au titre du règlement intérieur de CLUB MEDITERRANEE.
[17] Sous réserve des 500 actions que M. Henri Giscard d'Estaing doit conserver au titre du règlement intérieur de CLUB MEDITERRANEE.

- n’envisagent pas de modifier l’activité de l’émetteur ;
- n’envisagent pas de modifier les statuts de l’émetteur ;
- n’envisagent pas de procéder à une émission des titres de l’émetteur ;
- se réservent la faculté de mettre en œuvre la procédure de retrait obligatoire sur les actions et les « Océanes », si les conditions sont réunies ;
- se réservent la possibilité de demander à Euronext Paris la radiation des actions de la société et/ou des « Océanes » du marché règlementé d’Euronext à Paris dans l’hypothèse où une procédure de retrait obligatoire ne serait pas mise en œuvre.

(iv) Accord de cession temporaire

Les membres du concert n’ont pas conclu d’accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de CLUB MEDITERRANEE.

(v) Nomination au conseil d’administration

Dès que possible dans l’hypothèse où l’offre en surenchère aurait une suite positive, la composition du conseil d’administration serait modifiée dans la mesure du possible pour refléter le nouvel actionnariat et, comprendrait (i) le président directeur général de la société ainsi que, dans la mesure du possible, (ii) des administrateurs proposés par Gaillon Invest II (après approbation de Holding Gaillon II) composés (a) de personnes proposées par l’Investisseur Fosun et (b) d’un nombre d’administrateurs indépendants au moins égal à un tiers du nombre total de membres du Conseil d’administration, conformément aux règles AFEP-MEDEF.

Cette déclaration correspond à la déclaration d’intention prévue par l’article L. 233-7 VII du code de commerce tant pour le concert formé entre Gaillon Invest II, Holding Gaillon II, Fidelidade, Hong Kong Utour International Travel Service Co. Limited, JD Moon River S.à r.l., JD Alps Limited, Jiuding China Growth Fund L.P., Jiuding China Growth Fund II, L.P., Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l., Fosun Industrial Holdings Limited, Fosun International Limited, Fosun Property Holdings Limited, ACF II Investment S.à r.l., Monsieur Guo Guangchang et MM. Henri Giscard d’Estaing et Michel Wolfovski, ainsi que pour le sous-concert formé de Fosun Luxembourg Holdings Sàrl, Fosun Industrial Holdings Limited, Fosun International Limited, Fosun Property Holdings Limited, Fidelidade et M. Guo Guangchang qui appartiennent au même groupe.

Il est précisé que les membres du concert n’ont conclu aucun des accords visés aux 4° et 4° bis du I de l’article 233-9 du code de commerce. **»**
